

RÉSOLUTION VIII – RÉPUBLIQUE DU YÉMEN

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : FRATERNITÉ MARITIME ET ALLIANCE ÉCONOMIQUE - TRIANGLE D'ADEN

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Alarmée	par l'ampleur et la durée du conflit armé au sein de la République du Yémen,
Redoutant	la continuelle dégradation des conditions de vie et de la situation humanitaire depuis 2014 au Yémen,
Consciente	de l'existence de la piraterie dans le Golfe d'Aden,
Considérant	l'actuelle inefficacité de l'aide humanitaire apportée dans certaines zones de conflit,
Propose	la création d'une force des Nations Unies, les Tricornes Bleus, visant à redistribuer les ressources essentielles (nourriture, boissons, médicaments) en zones difficile d'accès par la mer ;
-	une réforme du Droit Maritime International permettant la taxation par les Tricornes Bleus et leurs associés des biens circulant au sein des zones économiques exclusives afin de venir en aide aux populations défavorisées ;
-	la réforme conjointe des Marines Yéménites, Somaliennes et pirates sévissant au large d'Aden en une force corsaire associée aux Tricornes Bleus et à but humanitaire, économique ou social afin d'assurer une protection effective des navires de commerce et une redistribution égalitaire pour les membres de l'alliance ;
-	la création d'un centre de formation à la piraterie financé par l'alliance sur l'île de Socotra, au sein duquel seront formés les Tricornes Bleus.

Le texte français fait foi.